



DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS 2018 - 2022



SÉCURITÉ ROUTIÈRE





SOMMAIRE

DGO 2018 – 2022

Préambule	p. 3
Présentation des Vosges	p. 4
Définition du DGO et démarche d'élaboration	p. 7
Les enjeux	p. 8
Les orientations d'actions	p. 17
Les indicateurs	p. 26
Annexes	
1 / Bilan de l'accidentalité 2012-2016	p. 28
2 / Plan Seniors	p. 52
3 / Composition des comités et groupes de travail	p. 55
4 / Remerciements	p. 59





PREAMBULE

Dans son discours du 5 septembre 2017 devant les Préfets, le Président de la République a rappelé qu'« Il faut renforcer l'efficacité de la prévention et de la lutte contre l'insécurité routière (...). » Il a « demandé qu'un nouveau plan puisse être adopté (...) qui devra engager toute la sphère publique avec des mesures très concrètes (...) ».

Ainsi, le 1^{er} Ministre a présidé le 9 janvier 2018 un comité interministériel de la sécurité routière (CISR) en présence de 10 ministres et secrétaires d'État, témoignant de l'engagement de l'ensemble du Gouvernement pour sauver plus de vies sur les routes de France. En effet, après 12 années de baisse continue de la mortalité routière, cette dernière a de nouveau augmenté depuis 2014. Au cours de ce CISR, 18 mesures fortes ont été prises dans le cadre des 3 axes majeurs que sont :

- l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière,
- la protection de l'ensemble des usagers de la route,
- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

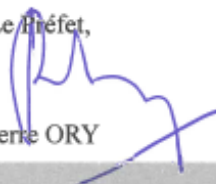
Dans ce contexte, une réflexion globale et objective a été conduite sur le précédent Document Général d'Orientations (DGO), au travers notamment de l'exécution des Plans Départementaux de Sécurité Routière (PDASR).

Le bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 a quant à lui permis de confirmer le caractère impératif à l'échelle des Vosges des 4 enjeux nationaux que sont « les risques routiers professionnels », « les seniors », « les jeunes » et « les risques liés à une conduite sous l'emprise de substances psychoactives ». En sus de ces enjeux nationaux, 3 enjeux identifiés localement concernent quant à eux « les deux-roues motorisés », « la vitesse » et « le partage de la voirie ».

Pour chacun de ces enjeux, des groupes de travail animés par mes services, associant une pluralité de partenaires de la sécurité routière, ont défini des orientations d'actions. Ces dernières seront elles-mêmes déclinées en actions dans le cadre des PDASR des cinq années à venir.

Dans les Vosges, alors que le nombre d'accidents a été divisé par deux entre 2007 et 2016, leur gravité (nombre d'accidents mortels pour 100 accidents) a quant à elle augmenté de 0,4. La forte baisse du nombre de tués entre 2007 et 2016 (respectivement 43 et 23), se confirme en 2017 avec 16 personnes tuées sur les routes vosgiennes, ce qui reste évidemment toujours trop.

Je tiens ici à saluer la mobilisation remarquable des nombreux partenaires de la sécurité routière dans le département et leur esprit de responsabilité. Ce nouveau DGO leur fournira un cadre commun qui doit permettre d'obtenir un recul de la mortalité sur nos routes.

Le Préfet,

Pierre ORY





PRESENTATION DES VOSGES

DGO 2018 — 2022

Géographie

Le département des Vosges fait partie de la région Grand Est ; il est entouré par les départements de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle au nord qu'il croise au site des trois bornes, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin à l'est, du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône au sud, et de la Haute-Marne à l'ouest.

Le département n'est en adéquation avec son nom que dans sa partie orientale montagneuse. On peut ainsi distinguer deux moitiés disparates de part et d'autre d'Épinal. L'ouest du département, comprenant la Vôge et le Xaintois, est une région de collines avec un couvert de feuillus. L'est, tantôt granitique, tantôt gréseux, est plus élevé et couvert de forêts de résineux.

Sa superficie totale est de 5 874 km². L'altitude minimale est de 227 m (commune de Grignoncourt) et l'altitude maximale de 1 363 m (commune de La Bresse - Hohneck).

En raison de son altitude et de son orientation, le département connaît un climat semi-continentale à tendance océanique voire montagnard sur le massif. Il est caractérisé par des hivers longs et rigoureux et des étés chauds parfois orageux.

Démographie, population

Le recensement 2016 de l'INSEE a mis en exergue que la population des Vosges continue de baisser. Le nombre d'habitants s'élève actuellement dans le département à 373 560 habitants, contre 377 282 au 1er janvier 2012. Ce qui équivaut à une baisse de 0,45 %.

Entre 1968 et 2012, la population avait déjà diminué de 2,8 %. Les facteurs étaient, en 2012, essentiellement le déficit migratoire et un taux de mortalité qui était supérieur aux autres départements.

C'est donc une constante ; les Vosges perdent régulièrement en population depuis 1975, date à laquelle un pic a été constaté.

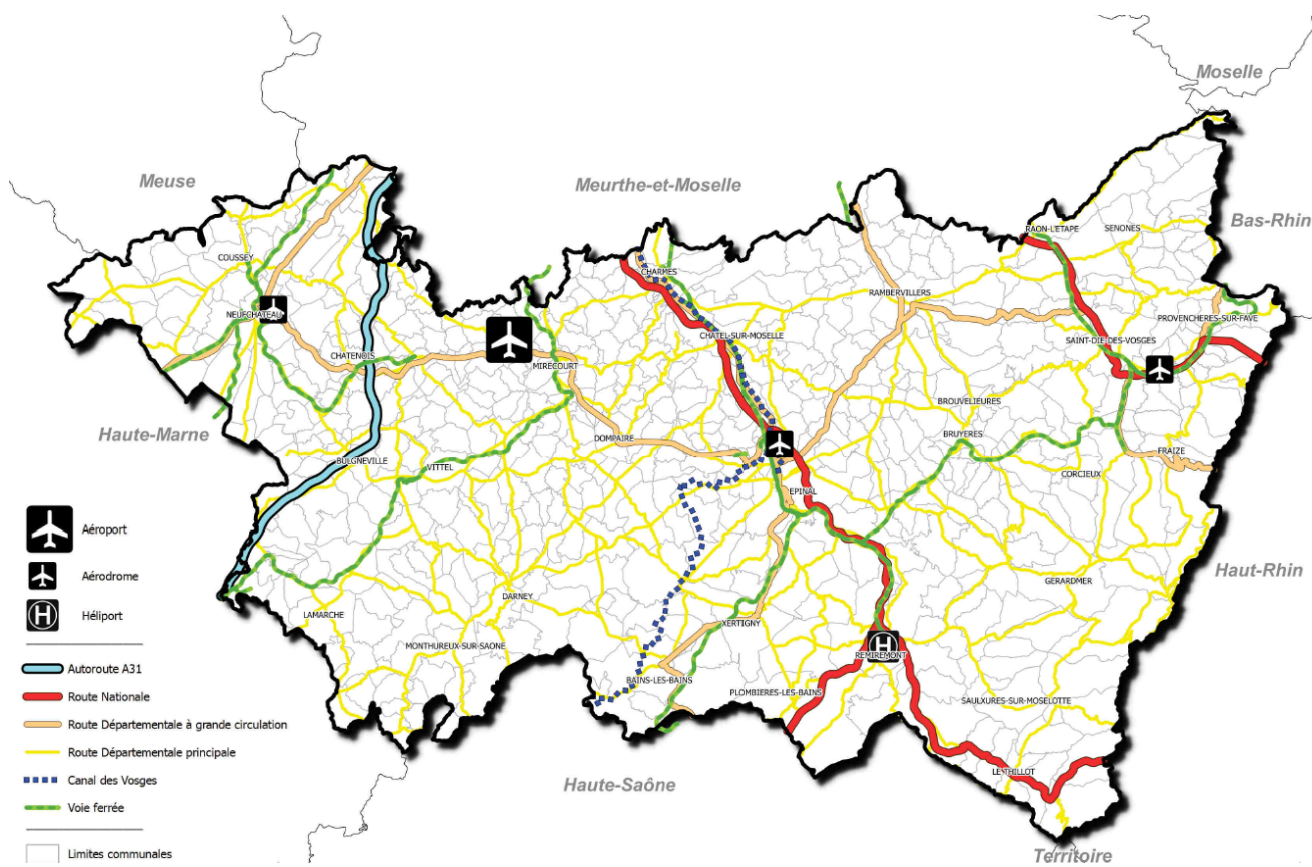
Le vieillissement de la population est une tendance générale des pays occidentaux et notamment en secteur rural. Il est particulièrement marqué dans les Vosges, où la moyenne d'âge est parmi les plus élevées en France avec 41 ans et 10 mois.



Réseau routier

La longueur totale du réseau routier du département des Vosges est de 10 974 kilomètres soit :

- 51 km d'autoroutes
- 150 km de routes nationales
- 3 226 km de routes départementales
- 7 547 km de voies communales





PRESENTATION DES VOSGES

DGO 2018 – 2022

Véhicules en circulation

Parc au 1er janvier des voitures particulières d'âge inférieur ou égal à 15 ans	
Année	Nombre
2011	206 065
2012	204 435
2013	204 532
2014	203 662
2015	200 758
2016	198 035
2017	194 707

Source : SOeS-RSVERO

DEFINITION DU DGO ET DEMARCHE D'ELABORATION

DGO 2018 – 2022

Le Document Général d'Orientations (DGO) doit permettre à l'État et aux acteurs œuvrant dans la lutte contre l'insécurité routière, de définir des axes prioritaires de la politique qui sera mise en œuvre, ensemble ou de façon individuelle, au cours des cinq prochaines années.

Ce document se décline annuellement par la mise en œuvre de Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR). Le DGO constitue donc un outil de programmation mais également un outil stratégique de mobilisation locale contre l'insécurité routière.

La démarche de conception du DGO 2018-2022 a débuté par l'élaboration d'un bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016. Cette analyse a permis d'affirmer le caractère impératif de 4 enjeux identifiés à l'échelon national et de mettre en exergue l'importance de 3 enjeux à l'échelon local. Un comité technique (COTECH)* a formalisé ces enjeux afin de les soumettre à la validation d'un comité de pilotage (COPIL)*, qui s'est prononcé le 14 novembre 2017.

Sept groupes de travail, un par enjeu, dont la composition* a été soumise à la validation du Préfet, se sont alors réunis à deux reprises. Pilotée par les membres du COTECH, la première réunion a consisté en un brainstorming visant à dégager des pistes de réflexion pour la deuxième étape, qui a permis de formaliser des orientations d'actions. Ces dernières ont été recherchées dans les domaines suivants :

- l'amélioration de la connaissance,
- l'infrastructure,
- l'éducation, la sensibilisation, la formation et l'information,
- le contrôle et la sanction.

Ces orientations d'actions ont été validées en COPIL le 15 février 2018



LES ENJEUX

DCGO 2018 – 2022

2022



2018

LES ENJEUX

DGO 2018 — 2022

QU'EST-CE QU'UN ENJEU ?

Un enjeu est constitué par un nombre d'accidents ou de victimes significatif .

Il est considéré comme :

- absolu lorsqu'il est important par rapport aux autres enjeux du département (≥ 20 % des accidents du département et/ou ≥ 15 personnes tuées / an dans le département),

- relatif lorsqu'il est important comparativement à une référence plus large, par exemple la famille de départements de même profil (écart positif > 5 points entre le pourcentage du département et le pourcentage de la référence).

L'analyse de l'accidentalité pour la période 2012-2016 (cf. « Bilan de l'accidentalité 2012-2016 » en annexe 1), a permis de confirmer sur le territoire des Vosges l'importance des 4 enjeux nationaux, et a mis en exergue celle de 3 enjeux locaux identifiés comme facultatifs au niveau national.

QUELS SONT LES ENJEUX DU DÉPARTEMENT DES VOSGES ?

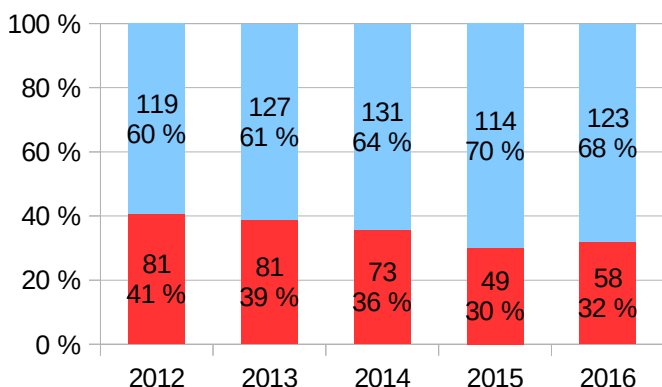
- le risque routier professionnel
- la conduite après usage de substances psychoactives (alcool et stupéfiants)
- les jeunes
- les seniors
- les deux-roues motorisés
- la vitesse
- le partage de la voirie

LES ENJEUX

DGO 2018 — 2022

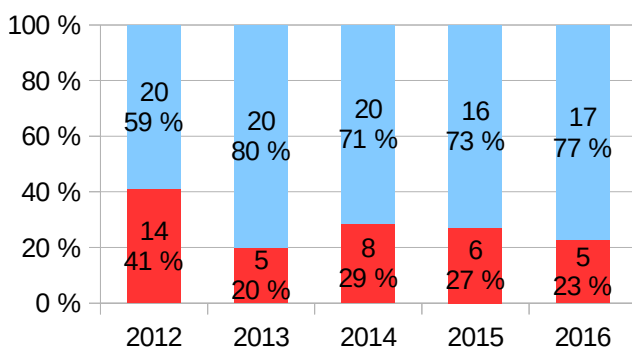
Enjeu 1/7

Le risque routier professionnel



Part des accidents routiers professionnels par rapport à l'ensemble des accidents corporels avec au moins un conducteur dont le trajet est renseigné
Vosges - Période 2012-2016

En 2016, le risque routier professionnel concerne encore près d'un tiers des accidents corporels de la circulation.



Part des tués dans un accident routier professionnel par rapport à l'ensemble des tués dans les accidents corporels avec au moins un conducteur dont le trajet est renseigné
Vosges - Période 2012-2016

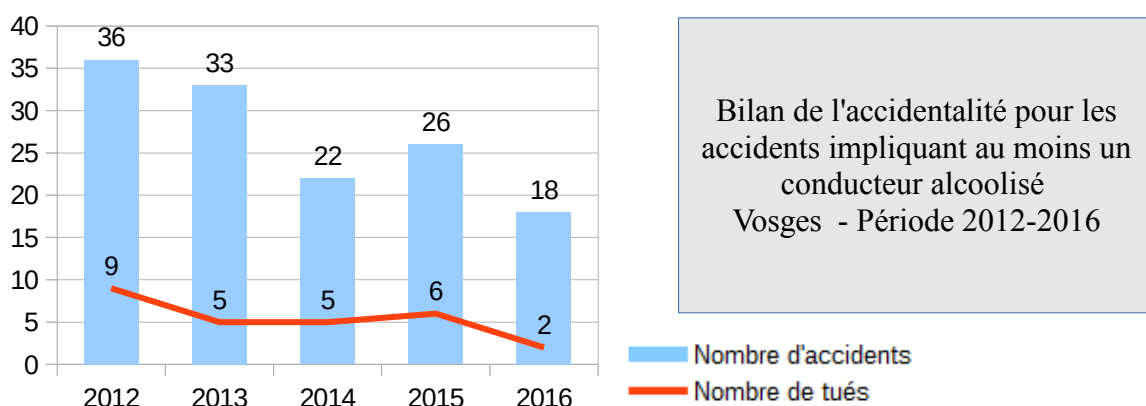
Près d'un quart des personnes tuées sur les routes vosgiennes effectuaient un trajet lié au travail.

LES ENJEUX

DGO 2018 - 2022

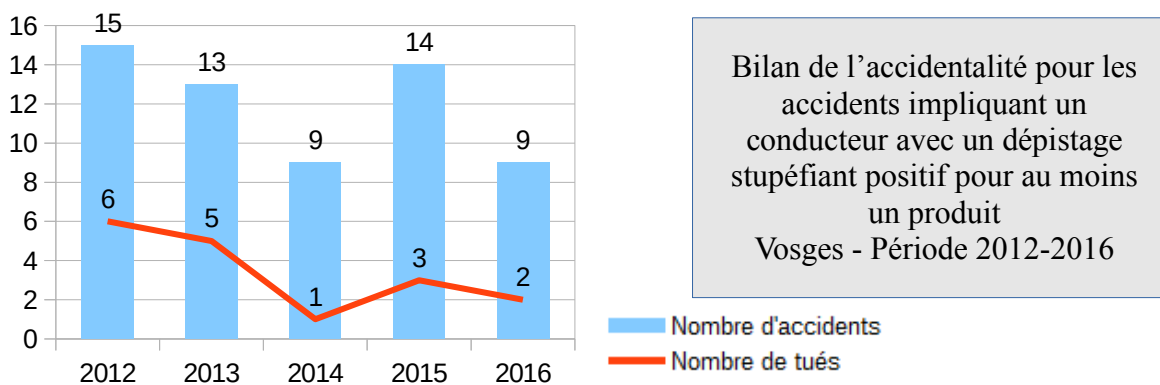
Enjeu 2/7

La conduite après usage de substances psychoactives (alcool et stupéfiants)



Bilan de l'accidentalité pour les accidents impliquant au moins un conducteur alcoolisé
Vosges - Période 2012-2016

135 accidents (dont 22 mortels) faisant 27 tués et 182 blessés.
Pour 1 tué sur 4, le conducteur impliqué dans l'accident est positif à l'alcool.



Bilan de l'accidentalité pour les accidents impliquant un conducteur avec un dépistage stupéfiant positif pour au moins un produit
Vosges - Période 2012-2016

60 accidents (dont 15 mortels) faisant 17 tués et 90 blessés.
Sur les 17 tués, seuls 12 étaient positifs à au moins un produit
Pour 1 tué sur 5, le conducteur impliqué dans l'accident est positif à au moins un produit stupéfiant.

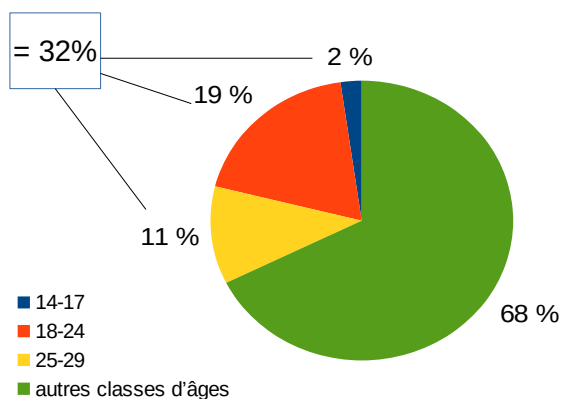
LES ENJEUX

DGO 2018 — 2022

Enjeu 3/7 Les jeunes

2012-2016	Famille	Vosges	
Données brutes	Catégorie	T	BH
	14-17 ans	3	82
	18-24 ans	25	142
	25-29 ans	15	82
	Total jeunes	43	306

Répartition des victimes jeunes
par classe d'âge
Vosges - Période 2012-2016



Répartition des tués jeunes au
sein de l'ensemble des tués du
département des Vosges
Vosges - Période 2012-2016

**Les jeunes représentent 16 % de la population vosgienne (INSEE 2014),
alors que cette catégorie représente :**

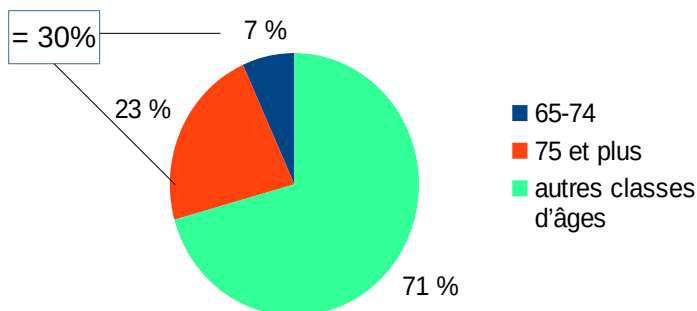
- 1/3 des usagers de la route qui ont perdu la vie ;
- plus d'un tiers des blessés hospitalisés ;
- presque la moitié des blessés légers.

LES ENJEUX

Enjeu 4/7 Les seniors

Groupe	Vosges		
	T	BH	BL
65-74 ans	9	58	28
75 ans et plus	30	80	18
Total séniors	39	138	46
Total groupe	133	845	456

Répartition des victimes seniors
par classe d'âge
Vosges - Période 2012-2016



Répartition des tués seniors par
classe d'âge au sein de
l'ensemble des tués du
département des Vosges
Vosges - Période 2012-2016

Près d'un tiers des usagers de la route qui ont perdu la vie étaient des seniors de 65 ans et plus.

23 % des tués sont des seniors de 75 ans et plus alors qu'ils ne représentent que 11 % de la population vosgienne.

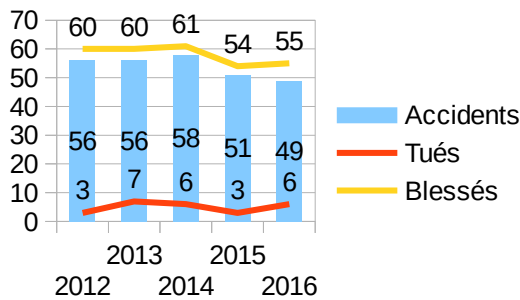
Près d'un tiers des seniors tués sont des piétons (12 sur 39).

LES ENJEUX

DGO 2018 — 2022

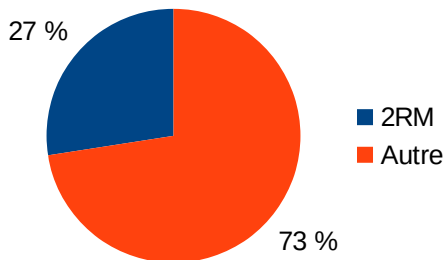
Enjeu 5/7

Les deux-roues motorisés

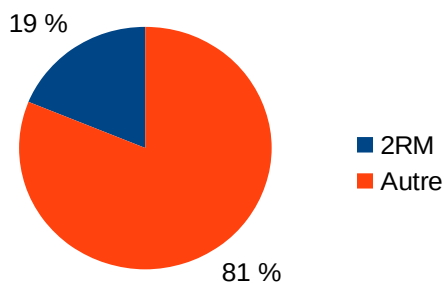


Nombre d'accidents, tués et blessés en 2RM
Vosges - Période 2012-2016

270 accidents (dont 25 mortels) faisant 25 tués et 290 blessés.



Part des accidents impliquant un 2RM
Vosges - Période 2012-2016



Part des tués en 2RM
Vosges - Période 2012-2016

Dans les Vosges, alors qu'ils ne représentent que 2 % du trafic au niveau national :

- les 2RM sont impliqués dans 1/4 des accidents,
- 1 tué sur 5 est un conducteur de 2RM.

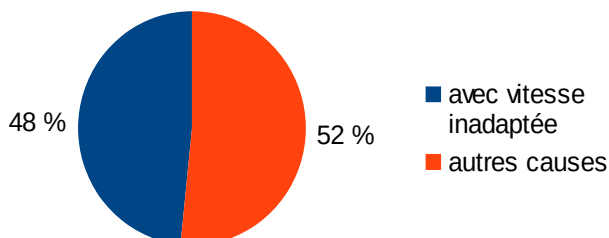
LES ENJEUX

DGO 2018 — 2022

Enjeu 6/7 La vitesse

Vosges	48 %
France	31 %
Départements de transition	30 %

Accidents mortels où une vitesse excessive a été relevée, au regard des conditions de circulation Vosges - Période 2012-2016



Accidents mortels où une vitesse excessive a été relevée, au regard des conditions de circulation Vosges - Période 2012-2016

La vitesse inadaptée est relevée dans 1 accident mortel sur 2

LES ENJEUX

DGO 2018 – 2022

Enjeu 7/7

Le partage de la voirie

	Vosges	France	Dept transition
accident piéton	191	54 990	5 697
ensemble	983	289 565	39 069
%	19 %	19 %	15 %

Nombre d'accidents impliquant un piéton dans les Vosges, les départements de transition et au niveau national
Vosges - Période 2012-2016

	Vosges	France	Dept transition
accident piéton en agglo	171	51 577	5 008
ensemble accidents en agglo	499	196 446	21 209
%	34 %	26 %	24 %

Nombre d'accidents impliquant un piéton en agglomération dans les Vosges, les départements de transition et au niveau national
Vosges - Période 2012-2016

Le piéton est impliqué dans 1 accident sur 5.

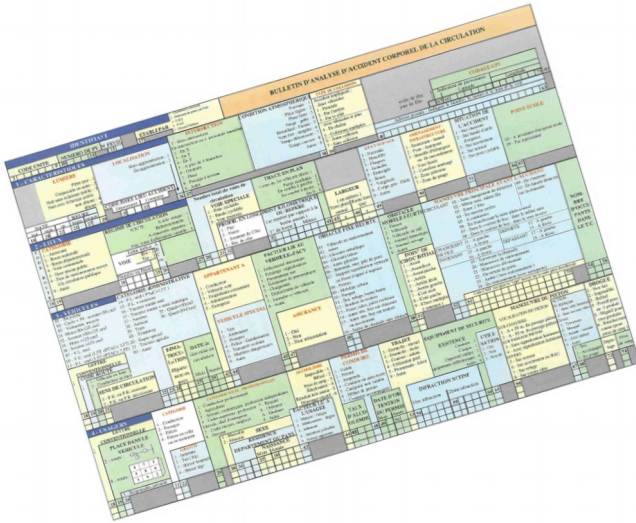
En agglomération, le piéton est impliqué dans 1/3 des accidents (34%).

12 piétons tués sur 18 (66%) sont des seniors (65 ans et plus).

LES ORIENTATIONS D' ACTIONS

DGO 2018 – 2022

Amélioration de la connaissance



*Éducation, sensibilisation,
formation et information*



Infrastructure



Contrôle / Sanction

LES ORIENTATIONS D' ACTIONS

DGO 2018 — 2022

COMMENT ONT-ELLES ÉTÉ DÉFINIES ?

Pour chacun des enjeux, un groupe de travail a été constitué de sorte à associer de la façon la plus exhaustive possible des partenaires susceptibles d'apporter leur contribution à une réflexion globale sur cet enjeu. Au total, ce sont 44 personnes qui ont participé aux groupes de travail.

Une première réunion des 7 groupes de travail ainsi constitués a permis de partager des connaissances et savoirs issus de l'expérience de chacun. Des pistes de réflexion ont été ainsi dégagées pour envisager des orientations d'actions.

Ces dernières ont quant à elles été formalisées au cours d'une seconde réunion de chaque groupe de travail, avant d'être soumises à l'approbation du comité de pilotage.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail	1ère réunion	2ème réunion
Risques routiers professionnels	Mardi 14 novembre 2017	Jeudi 30 novembre 2017
Seniors	Mercredi 15 novembre 2017	Vendredi 1er décembre 2017
Substances psychoactives	Jeudi 16 novembre 2017	Lundi 4 décembre 2017
Jeunes	Vendredi 17 novembre 2017	Mardi 5 décembre 2017
2RM	Lundi 20 novembre 2017	Mercredi 6 décembre 2017
Vitesse	Mardi 21 novembre 2017	Jeudi 7 décembre 2017
Partage de la voirie	Mercredi 22 novembre 2017	Vendredi 8 décembre 2017

Enjeu « Risque Routier Professionnel »

Améliorer la connaissance du risque routier professionnel, de l'existence et du déploiement de plans d'actions de prévention en entreprises

Promouvoir la prévention du risque routier dans les entreprises et les fonctions publiques

Soutenir la communication et la concertation entre les gestionnaires de voirie et les entreprises pour améliorer l'infrastructure et l'information routière

Sensibiliser particulièrement aux risques liés aux distracteurs au volant pour engager des mesures

Renforcer le contrôle de l'état des véhicules et de leur chargement

Enjeu « Seniors »

Élargir le réseau d'acteurs, le former, le mobiliser et le fédérer autour de la protection des seniors sur la route

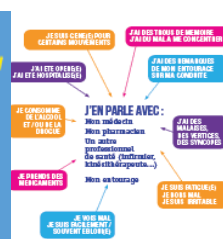
Organiser et soigner la communication pour faire adhérer le public « seniors » aux enjeux de sécurité routière en leur garantissant leur mobilité

Investir pour atteindre les seniors isolés ou moins sensibilisés

Favoriser l'organisation de la mobilité et sécuriser les déplacements des seniors

Sensibiliser particulièrement les seniors en tant que piétons et sur la problématique des intersections

Poursuivre les mesures alternatives à la sanction





LES ORIENTATIONS D' ACTIONS

DDO 2018 – 2022

Enjeu « Conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants) »

Mobiliser les organisateurs de manifestations festives et les débits de boissons à informer sur les risques encourus suite à la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants, à inciter à l'autocontrôle de l'alcoolémie et veiller au retour

Relayer activement les campagnes nationales de communication

Poursuivre des actions de sensibilisation

Cibler les contrôles en fonction d'évènements et de tranches horaires identifiées, tout en maintenant un niveau constant de contrôles

Poursuivre la mise en œuvre de mesures alternatives à la sanction et/ou restauratives, développer des modalités d'actions spécifiques préventives et/ou judiciaires pour les conducteurs fautifs de réitérations régulières d'infractions ou délits

21

L'ALCOOL ET LA CONDUITE
PRENEZ LA MESURE
DU RISQUE

STUPÉFIANTS AU VOLANT : ET VOUS, CONNAISSEZ-VOUS LES RISQUES ?

L'ÉTHYLOTEST ANTIDÉMARRAGE UN DISPOSITIF CONTRE L'ALCOOL AU VOLANT

SOUFFLEZ VOUS SAUREZ



Enjeu « jeunes »

Mobiliser l'ensemble du réseau de partenaires des systèmes éducatifs, d'accompagnement, d'accueil et de formation, développer et coordonner les interventions

Soutenir l'implication des parents dans la sécurité routière des jeunes

Poursuivre la promotion de l'apprentissage anticipé de la conduite
Sensibiliser apprenants et accompagnateurs aux valeurs de comportement dans la conduite

Favoriser et valoriser l'implication des jeunes, notamment par le biais du bénévolat et du service civique

Conforter les actions SAM « Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas »

Informier et sensibiliser sur les risques liés aux distracteurs et sur les règles de bon usage du téléphone dans les déplacements des jeunes



**JEUNES
CONDUCTEURS :**
PRENDRE LA ROUTE
EN TOUTE SÉCURITÉ.



Enjeu « deux-roues motorisés »

Continuer à impliquer les gestionnaires de voirie en vue de la prise en compte des deux-roues motorisés dans l'entretien de la voirie et les aménagements

Promouvoir la notion de partage de la route spécifiquement avec les deux-roues motorisés

Conforter la sensibilisation des conducteurs de deux-roues motorisés à une pratique sécurisée

Poursuivre et développer les interventions au bénéfice des jeunes

Poursuivre les opérations ciblées, notamment dans le massif vosgien, en coordonnant prévention et contrôles



Enjeu « vitesse »

Continuer d'impliquer l'ensemble des gestionnaires sur la pertinence et la cohérence de la signalisation routière, et sur le danger des obstacles latéraux

Communiquer sur la notion d'adaptation de la vitesse et sur le respect des distances de sécurité

Poursuivre les mesures alternatives à la sanction et développer des plans de contrôle dans le cadre du partenariat entre Polices Municipales, Police Nationale et Gendarmerie Nationale

Enjeu « partage de la voirie »

Inciter au développement d'infrastructures favorisant et/ou sécurisant les modes de déplacements doux

Sensibiliser les usagers sur leurs responsabilités et leur comportement dans le partage de la route

Effectuer des contrôles sur le respect des règles du partage de la rue



**LE PARTAGE
DE LA RUE
EN TOUTE SÉCURITÉ**

**CIRCULER
À VÉLO
ROULEZ
EN TOUTE SÉCURITÉ**

**LES PIÉTONS
DANS LA
CIRCULATION
SE DÉPLACER
EN TOUTE SÉCURITÉ**



LES INDICATEURS

2022 Afin de suivre l'évolution de chaque enjeu et d'ajuster si nécessaire la politique de sécurité routière, des indicateurs s'avèrent être nécessaires.

2022 **Enjeu « risques routiers professionnels »**

- Nombre de tués lors d'un trajet travail (trajet domicile/travail ou déplacement professionnel)
- Part d'accidents corporels lors d'un trajet travail dans l'ensemble des accidents corporels

2022 **Enjeu « seniors »**

- Nombre de seniors de 65 ans et + tués
- Part d'accidents corporels impliquant un senior de 65 ans et + dans l'ensemble des accidents corporels

2018 **Enjeu « jeunes »**

- Nombre de jeunes de 14-29 ans tués
- Part d'accidents corporels impliquant un jeune dans l'ensemble des accidents corporels

2018 **Enjeu « conduite après usage de substances psychoactives »**

- Nombre de tués dans un accident avec alcool et/ou stupéfiants
- Part d'accidents corporels avec alcool et/ou stupéfiants dans l'ensemble des accidents corporels

2018 **Enjeu « deux-roues motorisés »**

- Nombre de tués dans un accident impliquant un 2RM
- Part d'accidents corporels impliquant un 2RM dans l'ensemble des accidents corporels

2018 **Enjeu « vitesse »**

- Part des accidents mortels dans lesquels la vitesse est un facteur dans l'ensemble des accidents mortels

2018 **Enjeu « partage de la voirie »**

- Nombre de piétons et cyclistes tués
- Part d'accidents corporels impliquant un piéton ou un cycliste dans l'ensemble des accidents corporels

2018 **Pour tout enjeu**

- Nombre d'orientations d'actions pour lesquelles aucune action n'a été menée dans le cadre des PDASR



ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016

Page 1/24



BILAN DE L'ACCIDENTALITE DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES

PÉRIODE 2012-2016

Table des matières

II L'accidentalité dans le département des Vosges.....	
1) Bilan général.....	
2) Comparaison de l'accidentalité par mode de déplacement entre la période 2007-2011 et 2012-2016....	
3) Temporalité.....	
4) Communes les plus accidentogènes du département des Vosges.....	
5) Répartition des accidents et des tués dans le département des Vosges par lieux.....	
III Les enjeux impératifs dans le département des Vosges.....	
1) Enjeu impératif : le risque routier professionnel.....	
2) Enjeu impératif : la conduite après usage de substances psychoactives (alcool stupéfiants).....	
3) Enjeu impératif : les jeunes, divisés en trois classes d'âge (14-17 ans, 18-24 ans,.....	
25-29 ans).....	
4) Enjeu impératif : les seniors, divisés en deux classes d'âge (65-74 ans et 75 ans et plus).....	
IV Les enjeux facultatifs dans le département des Vosges.....	
1) Enjeu facultatif : le partage de la voirie.....	
2) Enjeu facultatif : les deux-roues motorisés.....	
3) Enjeu facultatif : la vitesse.....	

ANNEXE 1

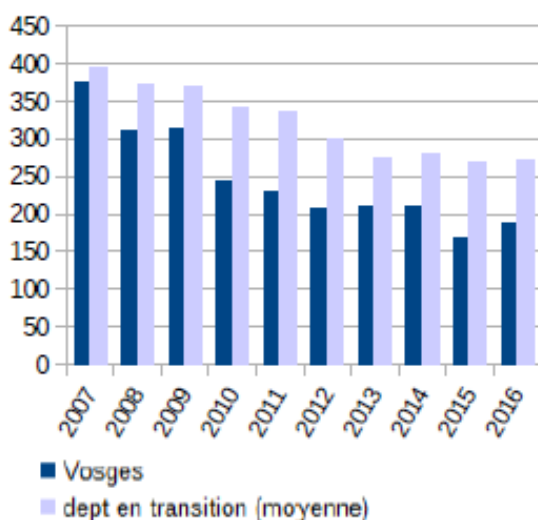
Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016
Page 2/24

DGO 2018 — 2022

I. L'accidentalité dans le département des Vosges

1) Bilan général

Nombre d'accidents entre 2007 et 2016

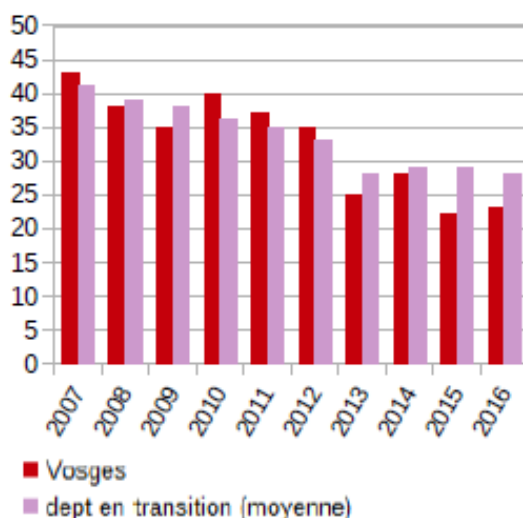


La tendance à la baisse du nombre d'accidents est confirmée : au cours de ces dix dernières années, ce nombre a été divisé par deux (376 en 2007 contre 188 en 2016).

Si on compare les deux périodes quinquennales (2007-2011 et 2012-2016), on observe une baisse générale de tous les indicateurs de pratiquement un tiers.

Comparé aux départements de transition¹, le département des Vosges est toujours en dessous de la moyenne en terme de nombre d'accidents.

Nombre de tués entre 2007 et 2016



Durant cette même période, la tendance à la baisse du nombre de tués est confirmée : ce nombre est passé de 43 en 2007 à 23 en 2016.

Cette tendance générale se caractérise par deux paliers. Avant 2013, la moyenne des tués annuels se situe à 38, alors qu'à partir de 2013 elle passe à 24.

Comparé aux départements de transition, le département des Vosges se situe dans la moyenne, en dessous de la référence pour ces quatre dernières années.

¹ Afin de situer le département, la Direction de la Sécurité Routière (DSR) a classé les départements français en 9 familles de références. Le département des Vosges est classé dans les départements de transition.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 3/24

2) Comparaison de l'accidentalité par mode de déplacement entre les périodes 2007-2011 et 2012-2016

* Un accident pouvant impliquer plusieurs types de véhicule, la somme des pourcentages est supérieure à 100.

Période 2007-2011	Accident impliquant au moins un							Ensemble
	piéton	cycliste	cyclomoteur	motocyclette	VL/VU	PL	Autre usager	
Nombre d'accidents corporels	232	88	234	247	1256	85	63	1475
%	16 %	6 %	16 %	17 %	85 %	6 %	4 %	>100% *
Nombre blessés dans un accident impliquant au moins un ...	231	93	266	272	1766	107	90	1997
%	12 %	5 %	13 %	14 %	88 %	5 %	5 %	>100% *
Dont BH	150	62	176	207	1014	65	54	1200
%	13 %	5 %	15 %	17 %	85 %	5 %	5 %	>100% *
Nombre de personnes tuées par mode de déplacement	20	4	16	35	113	2	3	193
%	10 %	2 %	8 %	18 %	59 %	1 %	2 %	100 %

Période 2012-2016	Accident impliquant au moins un							Ensemble
	piéton	cycliste	cyclomoteur	motocyclette	VL/VU	PL	Autre usager	
Nombre d'accidents corporels	191	76	113	156	838	56	43	983
%	19 %	8 %	11 %	16 %	85 %	6 %	4 %	>100% *
Nombre blessés dans un accident impliquant au moins un ...	196	71	141	175	1132	67	59	1301
%	15 %	5 %	11 %	13 %	87 %	5 %	5 %	>100% *
Dont BH	134	55	91	129	727	44	37	845
%	16 %	7 %	11 %	15 %	86 %	5 %	4 %	>100% *
Nombre de personnes tuées par mode de déplacement	18	3	6	19	81	1	5	133
%	14 %	2 %	5 %	14 %	61 %	1 %	4 %	100 %

La catégorie des cyclomoteurs (inférieur à 50cm³) connaît la plus forte baisse des véhicules impliqués dans les accidents, passant de 234 à 113 et de 16 tués à 6.

Si le nombre brut d'accidents impliquant un piéton est également en baisse, il est à noter que, **proportionnellement au nombre d'accidents total du département, la part de l'accidentalité impliquant un piéton a augmenté durant la période 2012-2016, passant de 16 à 19 % des accidents.**

Proportionnellement au nombre total de tués dans le département, la part des piétons tués a augmenté durant la période 2012-2016, passant de 10 à 14 %.

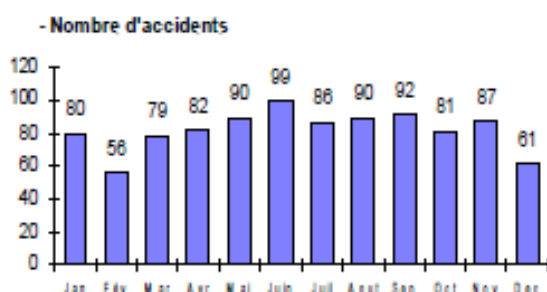
ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 4/24

DGO 2018 - 2022

3) Temporalité

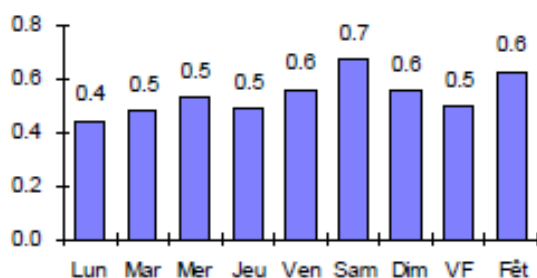
Répartition mensuelle des accidents - Vosges - Période 2012-2016



Sur 5 ans, à l'exception des mois de février et décembre, les accidents se répartissent de façon homogène entre mars et novembre.

Moyenne = 82 accidents par mois ;
Maximum = 99 accidents en juin ;
Minimum = 56 accidents en février.

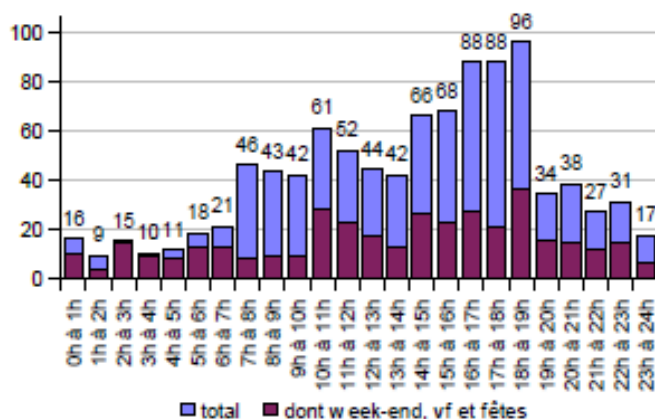
Répartition quotidienne des accidents - Vosges - Période 2012-2016 (nombre d'accidents rapporté au nombre de jours sur la période étudiée)



Les jours de fins de semaine et les jours de fête sont les plus accidentogènes : 0,6 accident par jour pour les vendredi, dimanche et jours fériés. Le maximum est à 0,7 pour les samedi.

Le lundi est le jour le moins accidentogène avec 0,4 accident par jour.

Répartition horaire des accidents - Vosges - Période 2012-2016



Dans la journée, les tranches horaires de fin d'après midi sont les plus accidentogènes (16h à 19h).

Il est à relever que pour les accidents se produisant la nuit, entre minuit et 7h du matin, la grande majorité de ceux-ci se produisent lors des week-end ou des jours de fête.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 5/24

4) Communes les plus accidentogènes du département des Vosges

a) Sur l'ensemble du territoire communal

Les 10 communes les plus accidentogènes (ensemble du territoire communal)

2012-16	Commune	Nombre d'accidents corporels	Part des accidents corporels du département
1	88-EPINAL	113	11 %
2	SAINT-DIE-DES-VOSGES	96	10 %
3	GOLBEY	26	3 %
4	GERARDMER	24	2 %
5	NEUFCHATEAU	21	2 %
6	SAINTE-MARGUERITE	17	2 %
7	THAON-LES-VOSGES	15	2 %
8	SAINT-ETIENNE-LES-REMIEMONT	14	1 %
9	TAINTRUX	14	1 %
10	REMIEMONT	13	1 %
Total		352	36 %
Total département		983	100 %

Plus d'un tiers des accidents dans les Vosges se concentrent sur ces 10 communes.

Il apparaît que ce sont les grandes agglomérations qui concentrent le plus d'accidents, le trafic y étant plus élevé.

La commune d'Épinal compte le plus grand nombre d'accidents.

Le secteur de Saint-Dié-des-Vosges (avec Taintrux et Sainte-Marguerite) se classe en deuxième position.

Les 11 communes où le nombre de tués est le plus élevé (ensemble du territoire communal)

2012-16	Commune	Nombre de tués	Part des tués du département
1	EPINAL	9	7 %
2	BEGNECOURT	5	4 %
3	NEUFCHATEAU	4	3 %
4	ANOULD	3	2 %
5	LIFFOL-LE-GRAND	3	2 %
6	FLORENT	3	2 %
7	FRAIZE	3	2 %
8	XONRUPT-LONGEMER	3	2 %
9	LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	3	2 %
10	HENNECOURT	3	2 %
11	MANDRES-SUR-VAIR	3	2 %
Total		42	32 %
Total département		133	100 %

Ces 11 communes regroupent près d'un tiers des tués dans les Vosges.

C'est Épinal qui compte le plus de tués (9).

La commune de Begnécourt se place en deuxième position, ayant subi un accident mortel faisant 3 tués en 2012.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 6/24

b) En agglomération

Les 10 communes les plus accidentogènes (en agglomération)

2012-16	Commune	Nombre d'accidents corporels en agglomération	Part des accidents corporels en agglomération du département
1	EPINAL	96	19 %
2	SAINT-DIE-DES-VOSGES	81	16 %
3	GOLBEY	21	4 %
4	NEUFCHATEAU	19	4 %
5	SAINTE-MARGUERITE	15	3 %
6	GERARDMER	13	3 %
7	REMIREMONT	11	2 %
8	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	11	2 %
9	THAON-LES-VOSGES	11	2 %
10	CHANTRAINE	9	2 %
Total		287	57 %
Total département		502	100 %

Ces 10 communes concentrent plus de la moitié des accidents corporels survenus en agglomération.

Épinal et Saint-Dié-des-Vosges regroupent à elles seules 177 accidents en agglomération.

Les 5 communes où le nombre de tués est le plus élevé (en agglomération)

2012-16	Commune	Nombre de tués en agglomération	Part des tués en agglomération du département
1	EPINAL	8	21 %
2	NEUFCHATEAU	3	8 %
3	ANOULD	2	5 %
4	LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	2	5 %
5	RUPT-SUR-MOSELLE	2	5 %
Total		17	44 %
Total département		39	100 %

Ces 5 communes concentrent 44 % des tués dans des accidents survenus en agglomération.

La liste se complète par 22 communes où il y a eu un tué entre 2012 et 2016.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 7/24

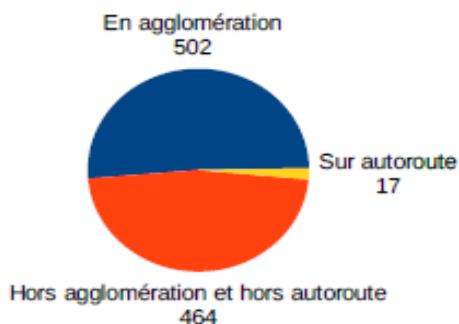
5) Répartition des accidents et des tués dans le département des Vosges par lieux

Répartition des accidents corporels en agglomération / hors agglomération - Vosges - Période 2012-2016

Vosges 2012-2016	Nombre d'accidents corporels	%
En agglomération	502	51 %
Hors agglomération et hors autoroute	464	47 %
Sur autoroute	17	2 %
Total	983	100 %

La répartition en agglomération / hors agglomération est relativement équivalente pour les accidents corporels (51% contre 47%).

Sur 5 ans, 17 accidents ont été enregistrés sur l'autoroute A31 traversant les Vosges.



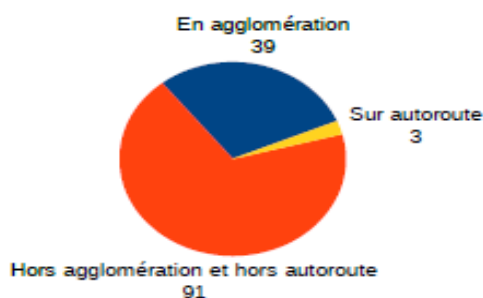
Répartition des tués en agglomération / hors agglomération - Vosges - Période 2012-2016

Vosges 2012-2016	Nombre de tués	%
En agglomération	39	29,00 %
Hors agglomération et hors autoroute	91	68,00 %
Sur autoroute	3	2,00 %
Total	133	100,00 %

Plus des deux tiers (68%) des personnes tuées le sont hors agglomération.

Le nombre de tués pour 100 accidents est plus important hors agglomération qu'en agglomération (19,6 contre 7,8).

Sur l'autoroute, ce rapport s'élève à 17,6.



ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 8/24

Répartition des accidents corporels par catégorie de voies - Vosges - Période 2012-2016

2012-16	A	RN	RD	VC	Autres réseaux	Ensemble
Accidents corporels	17	53	689	303	25	983
Dont accidents mortels	3	11	97	17	0	125
linéaire (en km)	51	150	3 226	7 402	-	10 829
Densité d'accidents corporels	0,33	0,35	0,21	0,04	-	0,09
Densité d'accidents mortels	0,06	0,07	0,03	0,00	-	0,01

*Attention, un accident intervenu en intersection, sur deux catégories de voies, est comptabilisé sur chaque catégorie.
La densité d'accidents est le nombre d'accidents rapporté au kilomètre.*

Le département des Vosges enregistre le plus grand nombre d'accidents corporels sur le réseau départemental, puis sur le réseau communal, le réseau national, et enfin les autoroutes.

Toutefois, la densité d'accidents corporels est la plus importante sur le réseau national (0,35), puis le réseau autoroutier (0,33), le réseau départemental (0,21) et enfin le réseau communal (0,04).

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 9/24

DGO 2018 — 2022

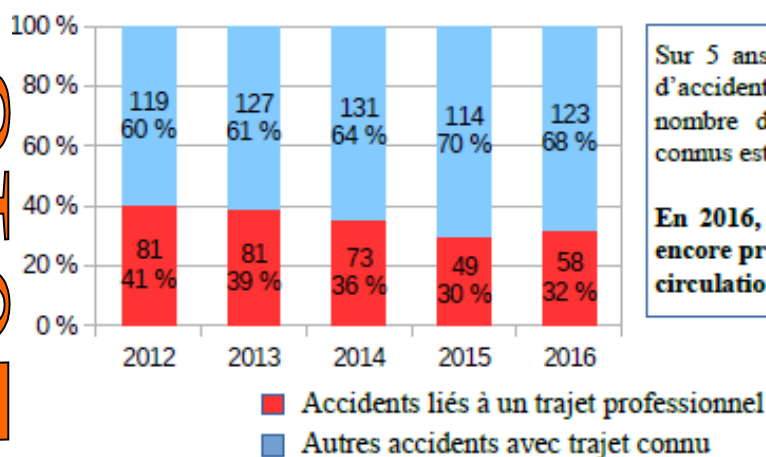
II. Les enjeux impératifs dans le département des Vosges

1) Enjeu impératif : le risque routier professionnel

Le risque routier professionnel (RRP) prend en compte tous les accidents corporels de la circulation lors d'un trajet lié au travail : trajet domicile-travail¹ ou trajet professionnel².

Les données accidents en RRP sont ensuite comparées aux données relatives aux accidents pour lesquels le type de trajet du conducteur est connu. Dans les Vosges, sur 983 accidents, 956 ont un trajet renseigné connu.

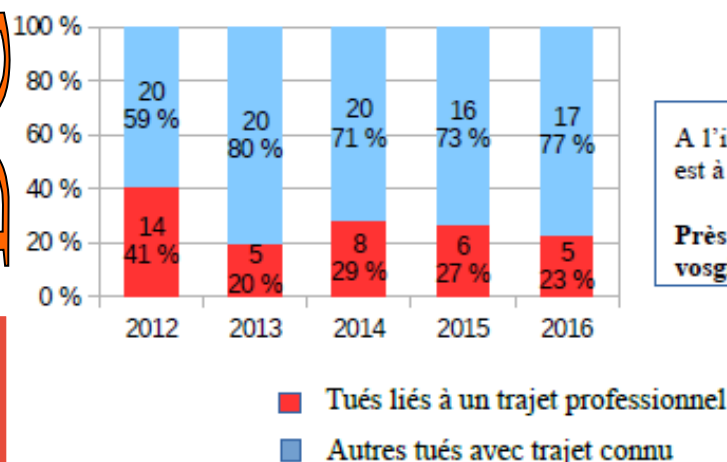
Part des accidents routiers professionnels par rapport à l'ensemble des accidents corporels avec au moins un conducteur dont le trajet est renseigné - Vosges - Période 2012-2016



Sur 5 ans, on constate que la tendance du nombre d'accidents corporels liés au travail par rapport au nombre d'accidents pour lesquels les trajets sont connus est à la baisse.

En 2016, le risque routier professionnel concerne encore près d'un tiers des accidents corporels de la circulation.

Part des tués dans un accident routier professionnel par rapport à l'ensemble des tués dans les accidents corporels avec au moins un conducteur dont le trajet est renseigné - Vosges - Période 2012-2016



A l'instar du nombre d'accidents, le nombre de tués est à la baisse, passant de 14 en 2012 à 5 en 2016.

Près d'un quart des personnes tuées sur les routes vosgiennes effectuaient un trajet lié au travail.

¹ Trajet domicile-travail : trajet entre le lieu de résidence ou de repas et le lieu de travail
² Trajet professionnel : trajet réalisé dans l'exercice d'une mission professionnelle

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 10/24

Comparaison des données départementales avec les départements de transition et le niveau national

		Nombre d'accidents			
Données brutes	2012 à 2016	trajet pro	trajet autre	trajet connu	
	Vosges	342	614	956	
	Dept de transition	12 674	21 573	34 247	
	France	108 978	127 863	236 841	
		Nombre d'accidents			
Pourcentages	2012 à 2016	trajet pro	trajet autre	trajet connu	
	Vosges	36 %	64 %	100 %	
	Dept de transition	37 %	63 %	100 %	
	France	46 %	54 %	100 %	

		Tués			
Données brutes	2012 à 2016	trajet pro	trajet autre	trajet connu	
	Vosges	38	93	131	
	Dept de transition	1 533	2 427	3 960	
	France	6 446	9 633	16 079	
		Tués			
Pourcentages	2012 à 2016	trajet pro	trajet autre	trajet connu	
	Vosges	29 %	71 %	100 %	
	Dept de transition	39 %	61 %	100 %	
	France	40 %	60 %	100 %	

Comparé aux départements de transition, de 2012 à 2016, le rapport accidents professionnels / accidents connus est similaire (36 et 37 %). Ce taux est inférieur de 10 % par rapport au niveau national.

Au niveau du nombre de tués lors d'un déplacement professionnel, le département se situe bien en dessous de la moyenne des départements de transition et de la France : 29 % contre respectivement 39 et 40 %.

Conclusion : la tendance du nombre d'accidents concernés par le Risque Routier Professionnel est fortement à la baisse au cours de ces 5 dernières années et se situe dans la moyenne au niveau des départements de transition. Le nombre de tués est également en baisse et est inférieur aux départements de transition et au niveau national. Ce risque reste toutefois important, car il représente encore en 2016 près d'un tiers des accidents et près d'un quart des tués dans le département.

La prise en compte du risque routier professionnel est donc un enjeu dans le département.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 11/24

2) Enjeu impératif : la conduite après usage de substances psychoactives (alcool stupéfiants)

a) Stupéfiants

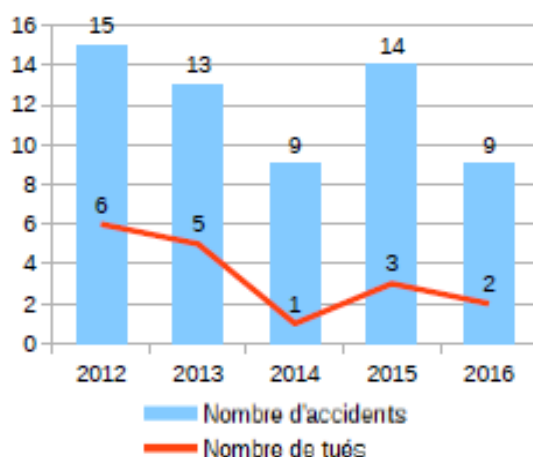
Cette partie prend en compte tous les accidents corporels de la circulation impliquant un conducteur avec un dépistage stupéfiant positif pour au moins un produit. Au niveau du bulletin d'analyse des accidents corporels (BAAC), cela correspond à la requête « drogue prise de sang - positif pour au moins un produit ».

Ces données accidents sont ensuite comparées aux données relatives aux accidents pour lesquels le résultat de la prise de sang est connu. Dans les Vosges, sur 983 accidents, seuls 524 sont avec des résultats de dépistage de drogue connus.

Bilan de l'accidentalité pour les accidents dont la prise de sang s'est révélée positive pour au moins un produit pour au moins un conducteur - Vosges - Période 2012-2016

BILAN GLOBAL	Accidents	Accidents mortels	Accidents avec tué(s) ou BH	Victimes	Tués	Total blessés	dont BH
Nbre / période étudiée : 01/01/12 au 31/12/16	60	15	49	107	17	90	62

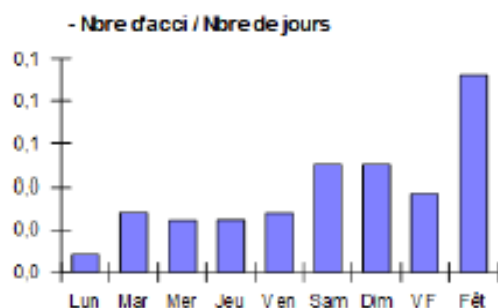
Nombre d'accidents impliquant un conducteur avec un dépistage stupéfiant positif pour au moins un produit Vosges - Période 2012-2016



Alors que la gravité globale sur cette période est de 13 (cf. bilan général), la gravité des accidents impliquant un conducteur avec un dépistage positif aux stupéfiants double pratiquement (25).

Attention, sur les 17 tués, seuls 12 étaient positifs à au moins un produit. Les 5 autres sont des impliqués qui n'avaient pas consommé de produits stupéfiants.

Répartition quotidienne des accidents impliquant un conducteur avec un dépistage stupéfiant positif pour au moins un produit - Vosges - Période 2012-2016 (nombre d'accidents rapportés au nombre de jours sur la période étudiée)



Rapportés à la journée, les week-ends et jours de fête connaissent le plus grand nombre d'accidents impliquant un conducteur avec un dépistage stupéfiant positif pour au moins un produit.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 12/24

Accidentalité impliquant un conducteur jeune avec un dépistage stupéfiant positif pour au moins un produit Vosges - Période 2012-2016

	A	T	BH	BL
14-17	2	0	3	1
18-24	18	2	17	11
25-29	19	7	24	10
total	39	9	44	22

En conjuguant les données de l'enjeu stupéfiant et celles de l'enjeu jeunes, il apparaît que 39 accidents sur les 60 (faisant 9 tués sur les 17) impliquent des conducteurs jeunes positifs pour au moins un produit.

Analyse des PV relatif aux 39 accidents impliquant un conducteur jeune positif pour au moins un produit

	Responsable	Non responsable
14-17	2	0
18-24	18	0
25-29	17	2
total	37	2
	39	

Le conducteur positif est responsable de l'accident dans 95% des cas :

- 29 accidents résultent d'une incapacité à maîtriser son véhicule (perte de contrôle, circulation à contresens, endormissement),
- 4 résultent d'infractions au code de la route (défaut de priorité, délit de fuite),
- 1 relève d'une tentative de suicide.

	Stupéfiant uniquement	Stupéfiant + alcool
14-17	0	2
18-24	8	10
25-29	5	12
total	13	24
	37	

La présence d'alcool est également relevée dans 65% des cas.

	Accident véhicule seul	Collision
14-17	2	0
18-24	10	8
25-29	5	14
total	17	22
	39	

Une collision avec un autre véhicule se produit dans 56% des cas.

	Consommation occasionnelle	Consommation régulière
14-17	1	1
18-24	8	6
25-29	6	8
total	15	15
	30	

1 consommateur sur 2 fait régulièrement usage de stupéfiants.

	VL	2RM
14-17	2	0
18-24	12	7
25-29	14	4
total	28	11
	39	

Près de 3 conducteurs sur 4 prennent la route en VL.

A noter que les 2RM sont tous des scooters (<50cm³) ou des motocyclettes légères (entre 50 et 125cm³).

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 13/24

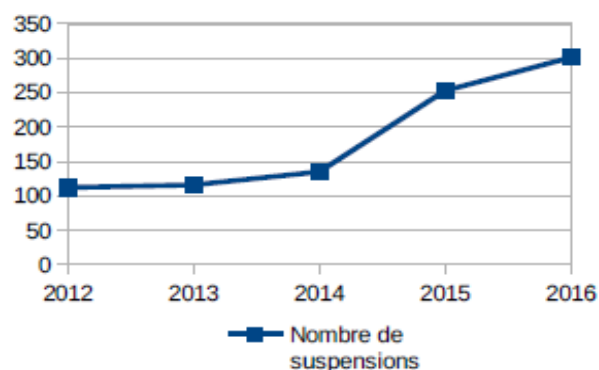
Accidentalité impliquant un conducteur avec un dépistage stupéfiant positif pour au moins un produit Vosges - Période 2012-2016

	Nombre d'accidents		
	2012 à 2016	Stup +	Résultat connus
Données brutes	Vosges	60	524
	Dept de transition	1 990	14 366
	France	9 512	87 789
Pourcentages	2012 à 2016	Stup +	
	Vosges	11 %	
	Dept de transition	14 %	
	France	11 %	

	Nombre de tués		
	2012 à 2016	Stup +	Résultat connus
Données brutes	Vosges	17	92
	Dept de transition	576	2 818
	France	2 448	10 959
Pourcentages	2012 à 2016	Stup +	
	Vosges	18 %	
	Dept de transition	20 %	
	France	22 %	

Bilan d'activité des forces de l'ordre et suspensions de permis de conduire pour cause de conduite sous l'effet de stupéfiants - Vosges - Période 2012-2016

Année	Stupéfiants		
	Nombre de dépistages	Nombre de dépistages positifs	Nombre de suspensions
2012	690	207	112
2013	816	255	116
2014	698	498	135
2015	716	613	253
2016	1 506	661	301
Total	4 426	2 234	917



Pouvant s'expliquer autant par une hausse de la consommation que par la hausse (et la simplification) des dépistages, le nombre de suspensions de permis de conduire pour usage de stupéfiants est en nette augmentation.

Conclusion : Dans le département des Vosges, le nombre d'accidents impliquant un conducteur positif pour au moins un produit stupéfiant marque une tendance à la baisse. Il reste cependant important puisqu'il représente un accident sur 10 sur ces 5 dernières années (11 %). Ce chiffre est inférieur à celui des départements de transition (14 %) et égal à celui de la France.

Malgré une gravité importante sur ces accidents (28,7), le département est en dessous des niveaux des départements de transition et de la France concernant le pourcentage de tués : 18 % contre respectivement 20 et 22 %.

L'analyse des PV permet de montrer que l'accidentalité est importante chez les jeunes (18-29 ans essentiellement) qui consomment des produits stupéfiants. Ce risque est principalement aigu lors des week-ends et jours de fête. Le cocktail « stupéfiant + alcool » est également important chez les jeunes.

La prise en compte du risque stupéfiant est donc un enjeu dans le département.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 14/24

b) Alcool

Attention, le logiciel d'analyse « Concerto » ne prend pas en compte la particularité de la limite à 0,2 g/l de sang :
 - transport en commun : pas d'accident impliquant de l'alcool pour cette catégorie d'usagers,
 - permis probatoire : nombre inconnu, non pris en compte dans les données suivantes.

Bilan de l'accidentalité pour les accidents impliquant au moins un conducteur alcoolisé Vosges - Période 2012-2016

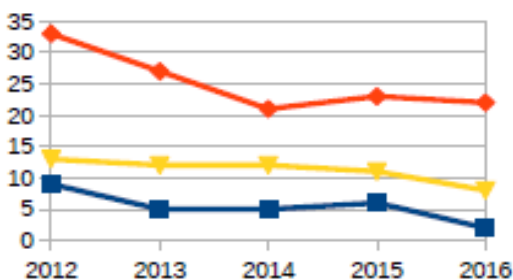
	A	AM	Nombre de victimes		
			T	BH	BL
2012	36	8	9	33	13
2013	33	5	5	27	12
2014	22	4	5	21	12
2015	28	3	6	23	11
2016	18	2	2	22	8
Ensemble	135	22	27	126	56

Entre 2012 et 2016, 135 accidents (15%) impliquent un conducteur avec un taux d'alcoolémie supérieur à la réglementation (par rapport au nombre d'accidents où le taux est connu).

La gravité est de 16,2 (22 accidents mortels sur 135 accidents).

Sur la période de 5 ans :

- le nombre annuel d'accidents avec alcool est en baisse de 50% (36 en 2012 contre 18 en 2016),
- le nombre annuel de tués avec alcool est passé de 9 à 2.



Répartition mensuelle des accidents impliquant un conducteur avec un dépistage alcool positif Vosges - Période 2012-2016

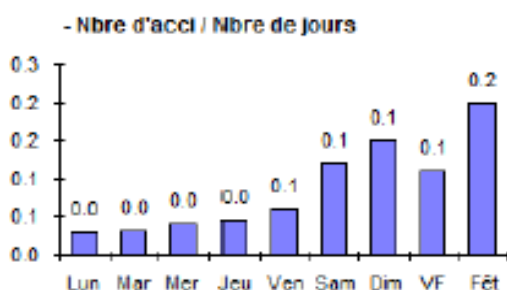


Les mois d'avril et mai sont les plus impactés avec 20 accidents.

Les mois de fin d'année (de septembre à décembre) connaissent le moins d'accidents.

Pour le reste de l'année, la moyenne mensuelle est de 10 accidents.

Répartition hebdomadaire des accidents impliquant un conducteur avec un dépistage alcool positif Vosges - Période 2012-2016 (nombre d'accidents rapportés aux nombres de jours sur la période étudiée)

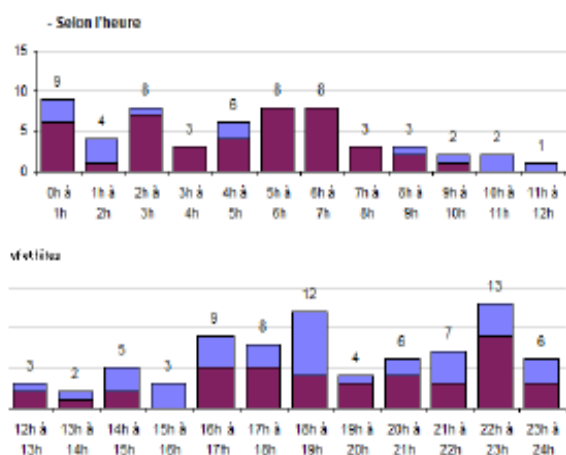


Les week-ends et jours fériés sont les plus accidentogènes.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 15/24

Répartition quotidienne des accidents impliquant un conducteur avec un dépistage alcool positif Vosges - Période 2012-2016



On observe deux tranches horaires où les accidents impliquant de l'alcool sont plus importantes :

- entre 22h et 7h,
- entre 16h et 19h.

Les accidents qui se produisent entre 5h et 8h ont tous lieu en week-end ou jour de fête.

Comparaison des données départementales avec les départements de transition et le niveau national

	Nombre d'accidents		
	2012 à 2016	Alcool +	Résultat connus
Données brutes	Vosges	135	891
	Dept de transition	5 084	34 888
	France	24 499	228 461
Pourcentages	2012 à 2016	Alcool +	
	Vosges	15 %	
	Dept de transition	15 %	
	France	11 %	

Comparé aux références, le département des Vosges se situe dans la moyenne des départements de transition (15 %) et au-dessus du niveau national (11 %).

	Nombre de tués		
	2012 à 2016	Alcool +	Résultat connus
Données brutes	Vosges	27	114
	Dept de transition	1 061	3 466
	France	4 151	14 017
Pourcentages	2012 à 2016	Alcool +	
	Vosges	24 %	
	Dept de transition	31 %	
	France	30 %	

Au niveau du nombre de tués, le département se situe en dessous des taux de référence (24 % contre 31 % pour les départements de transitions et 30 % pour le niveau national).

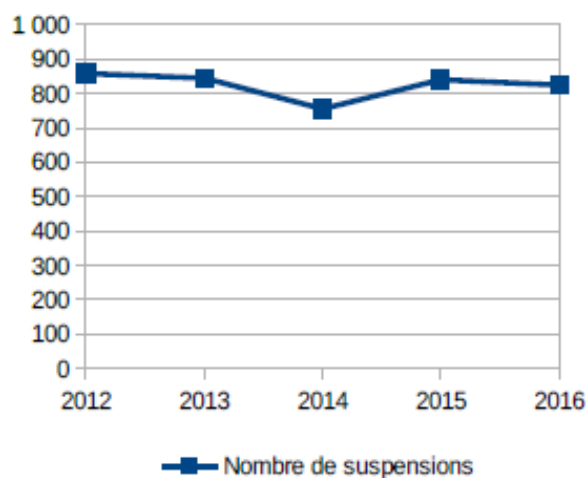
ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 16/24

DGO 2018 — 2022

Bilan de l'activité des forces de l'ordre et suspension de permis de conduire pour cause d'alcoolémie supérieur au taux légal - Vosges - Période 2012-2016

Alcool			
Année	Nombre de dépistages	Nombre de dépistages positifs	Nombre de suspensions
2012	82 598	1 481	858
2013	80 402	1 327	844
2014	89 472	1 724	755
2015	90 794	1 891	840
2016	78 200	1 682	824
Total	421 466	8 105	4 121



Conclusion : malgré une baisse annuelle régulière et des indicateurs départementaux inférieurs aux références, l'alcool reste présent dans 15 % des accidents et près d'une personne sur quatre est encore tuée dans un accident avec alcool dans le département.

La prise en compte du risque alcool est donc un enjeu dans le département.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 17/24

3) Enjeu impératif : les jeunes, divisés en trois classes d'âge (14-17 ans, 18-24 ans, 25-29 ans)

Répartition des victimes jeunes par classe d'âge - Vosges - Période 2012-2016

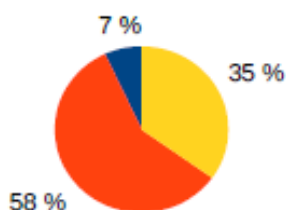
2012-2016	Famille	Vosges		
	Catégorie	T	BH	BL
Données brutes	14-17 ans	3	82	50
	18-24 ans	25	142	115
	25-29 ans	15	82	44
	Total jeunes	43	306	209
	Total famille	133	845	456

Au total, un tiers des usagers de la route qui ont perdu la vie étaient des jeunes entre 14 et 29 ans.

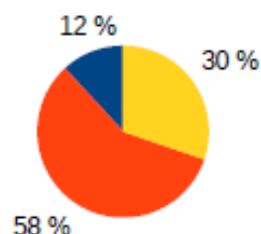
Cette catégorie représente plus d'un tiers des blessés hospitalisés et presque la moitié des blessés légers.

Répartition des victimes jeunes par classe d'âge - Vosges - Période 2012-2016

Dans le département des Vosges :



Dans les départements de transition :



Comparatif du nombre de tués avec les départements de transition et la France

Pourcentages tués	Classe d'âge / total jeune	Vosges	Départements de transition	France
		14-17 ans	7 %	12 %
	18-24 ans	58 %	58 %	58 %
	25-29 ans	35 %	30 %	30 %
	Total	100 %	100 %	100 %
	Classe d'âge / total famille	14-17 ans	2 %	4 %
18-24 ans		19 %	18 %	18 %
25-29 ans		11 %	10 %	10 %
Reste		68 %	68 %	68 %
Total		32 %	32 %	32 %

Par rapport à l'ensemble du département des Vosges, on observe que le total de victimes jeunes représente 32 % des tués, à l'instar des départements de transition et du niveau national.

Cependant on constate une répartition différente des tués dans les Vosges, la classe d'âge des 14-17 ans étant moins touchée (7 % contre 12 %) aux dépens de la classe 25-29 ans (35 % contre 30 %).

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 18/24

Les conducteurs « jeunes permis » de 18 à 29 ans sont fortement impactés dans les accidents de la circulation. Ils sont impliqués dans 15 % des accidents faisant 14 % des tués.

Conducteur jeune (de 18 à 29 ans) ayant moins de 2 ans de permis	
Accidents	152
Tués	18
Blessés	239
Dont BH	132

Conclusion : alors qu'ils ne représentent que 16 % de la population vosgienne, les jeunes constituent un tiers des personnes tuées et 40 % des blessés hospitalisés.

Une attention est à apporter :

- à la catégorie 25-29 ans qui est particulièrement touchée par rapport à l'ensemble des jeunes,
- aux permis de moins de deux ans.

La prise en compte des jeunes est donc un enjeu dans le département.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 19/24

4) Enjeu impératif : les seniors, divisés en deux classes d'âge (65-74 ans et 75 ans et plus)

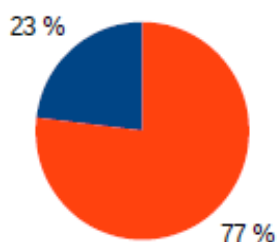
Répartition des victimes seniors par classe d'âge - Vosges - Période 2012-2016

Groupe	Vosges		
	T	BH	BL
65-74 ans	9	58	28
75 ans et plus	30	80	18
Total seniors	39	138	46
Total groupe	133	845	456

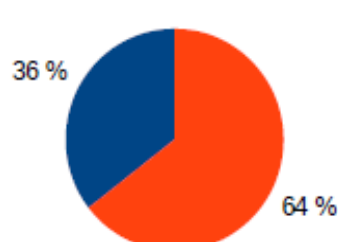
Au total, un tiers des usagers de la route qui ont perdu la vie entre 2012 et 2016 étaient des seniors de 64 ans et plus.

Répartition des victimes seniors par classe d'âge - Vosges - Période 2012-2016

Dans le département des Vosges :



Dans les départements de transition :



Comparatif du nombre de tués avec départements de transition et France

		Vosges	Départements de transition	France
classe d'âge / total senior	65-74 ans	23 %	36 %	37 %
	75 ans et plus	77 %	64 %	63 %
	Total seniors	100 %	100 %	100 %
classe d'âge / total département	65-74 ans	7 %	9 %	8 %
	75 ans et plus	23 %	16 %	14 %
	Reste	71 %	75 %	77 %
	Total	29 %	25 %	23 %

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016

Page 20/24

DGO 2018 – 2022

Nombre d'accidents ...		Pourcentage par rapport au nombre total d'accidents	Pourcentage par rapport au nombre d'accident en tag
total	983		
impliquant au moins une personne effectuant un tourne à gauche	147	15 %	
impliquant au moins une personne de moins de 65 ans effectuant un tourne à gauche	108	11 %	73 %
impliquant au moins une personne sénior effectuant un tourne à gauche	44	4 %	30 %

15 % des accidents impliquent une manœuvre de tourne-à-gauche d'au moins un véhicule. Dans près d'un tiers de ces cas, c'est un senior qui effectue un tourne-à-gauche.

Conclusion : les seniors représentent près d'un tiers des usagers tués dans le département des Vosges. La catégorie 75 ans et plus est fortement touchée puisque si elle ne représente « que » 11 % de la population vosgienne, elle représente 23 % des tués (contre 16 % pour les départements de transition et 14 % pour la France).

Près d'un tiers de ces derniers sont des victimes piétonnes (12 sur 39).

La prise en compte des seniors est donc un enjeu dans le département.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016

Page 21/24

DGO 2018 — 2022

III. Les enjeux facultatifs dans le département des Vosges

1) Enjeu facultatif : le partage de la voirie

Nombre d'accidents impliquant un piéton dans les Vosges, les départements de transition et au niveau national
Période 2012-2016

	Vosges	France	Dépt transition
Accident piéton	191	54990	5697
Ensemble	983	289565	39069
%	19 %	19 %	15 %

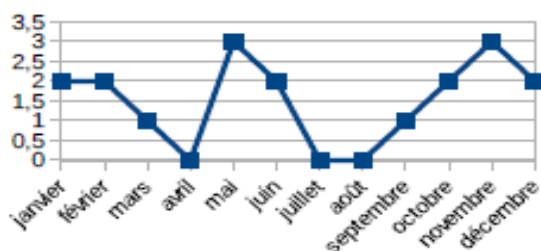
Entre 2012 et 2016, 19% des accidents (191 accidents sur 983) ont impliqué un piéton. Cette proportion est supérieure à celle des départements de transition qui est de 15% et identique à celle de la France.

Nombre d'accidents impliquant un piéton en agglomération dans les Vosges, les départements de transition et au niveau national - Période 2012-2016

	Vosges	France	Dépt transition
Accident piéton en agglo	171	51577	5008
Ensemble accidents en agglo	499	196446	21209
%	34 %	26 %	24 %

La majeure partie des accidents impliquant un piéton a lieu en agglomération (171 sur 191, soit 90%). En agglomération, un tiers des accidents (34%) impliquent un piéton. Cette proportion est beaucoup plus élevée que celle du niveau des départements de transition et national (26 et 24%).

Répartition mensuelle des accidents impliquant un piéton - Vosges - Période 2012-2016



Les mois de mai et novembre sont les plus accidentogènes pour les piétons. La période d'octobre à février a fait 2 tués par mois sur 5 ans.

■ Nombre de tués

Répartition des tués piétons par âge - Vosges - Période 2012-2016

Age du piéton tué	Nombre
11	2
19	1
28	1
52	1
62	1
66	1
67	2
68	1
76	2
77	1
79	1
82	1
85	1
87	2
total	18

12 piétons tués sur 18 (66%), sont des seniors (65 ans et plus)

Conclusion : les accidents impliquant des piétons représentent près d'un accident sur 5. Ce chiffre est supérieur à celui des départements de transition.

En agglomération, la statistique pour les piétons impliqués monte à 1 accident sur 3, ce qui est encore supérieur au niveau de référence (26 % pour les départements de transition et 24 % pour la France).

La prise en compte des piétons est donc un enjeu dans le département.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 22/24

DGO 2018 — 2022

2) Enjeu facultatif : les deux-roues motorisés

	A	AM	T	BH	BL
Total 2RM Vosges	270	25	25	211	79
Total Vosges	983	125	133	845	456
2RM Départements de transition	12 163		784		
Total départements de transition	39 069		4 110		
2RM France	106 245		3 926		
Total France	289 565		17 243		

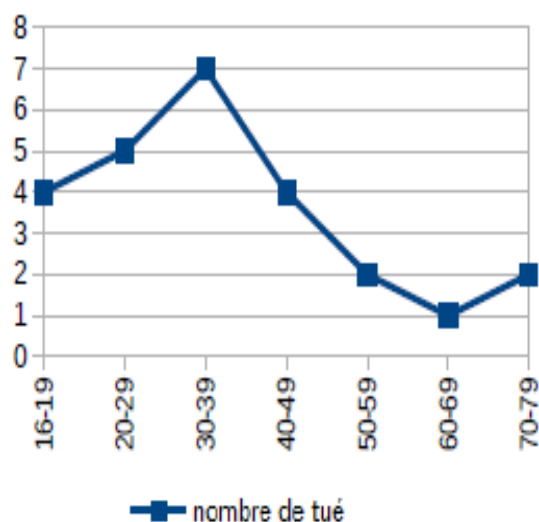
% acc. 2RM / acc. Vosges	27 %	20 %	19 %	25 %	17 %
% acc. 2RM / acc. Transition	31 %		19 %		
% acc. 2RM / acc. France	37 %		23 %		

Les accidents en 2RM représentent 27 % des accidents vosgiens. Ce chiffre est inférieur aux taux des départements de transition et de la France (31 et 37 %).

Dans les Vosges, sur la période de 2012 à 2016, 25 conducteurs de 2RM ont perdu la vie (20 % des tués du département) dans 25 accidents mortels (20 % des accidents mortels des Vosges).

Par rapport aux départements de transition, le taux de tués étant identique par rapport à un taux d'accidents plus faible indique une gravité plus élevée.

Répartition des tués 2RM par âge - Vosges - Période 2012-2016



La tranche d'âge 30 à 39 ans est la plus impliquée dans les accidents de 2RM.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 23/24

Lieu de résidence des conducteurs de 2RM >125cm³ impliqués dans un accident corporel Vosges - Période 2012-2016

Lieu de résidence des conducteurs	T	BH	BL
10	1		
51	1		
52	1		
54	2	7	
55		1	1
57	1	4	1
67	2	2	
68	1	2	
70		1	
88	9	58	21
CH		1	
D		3	1
GB	1		1
Total	19	79	25

Sur les 19 conducteurs de 2RM >125cm³ tués, 9 résidaient dans les Vosges.

Concernant les blessés hospitalisés, une grande partie (58 sur 79, soit 73 %) résidait dans les Vosges.

Conclusion : dans le département des Vosges, 27 % des accidents impliquent un 2RM. Ces derniers sont impliqués dans un accident mortel sur 5 et représentent 1 tué sur 5.

Si les petites cylindrées (inférieures à 125cm³) subissent plus d'accidents que les grosses (143 accidents contre 127), la gravité des accidents est plus importante pour les grosses cylindrées (19 tués contre 6).

La prise en compte des 2RM est donc un enjeu dans le département.

ANNEXE 1

Bilan de l'accidentalité pour la période 2012-2016 Page 24/24

3) Enjeu facultatif : la vitesse

La vitesse n'est pas un critère que les forces de l'ordre peuvent établir précisément lors d'un accident. Cependant, les témoignages, analyses des dommages, traces de freinage (etc) leur permettent de déterminer des causes.

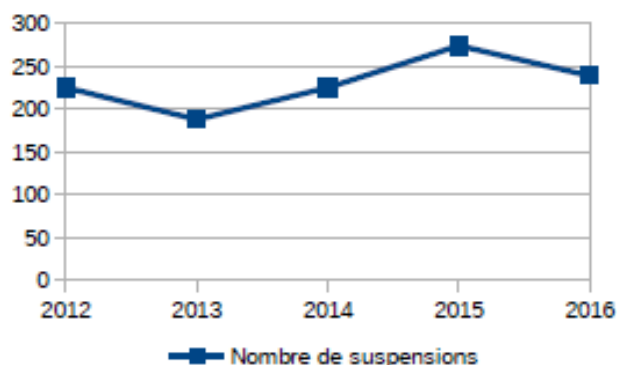
Sur les 125 accidents mortels qui se sont produits dans le département pendant la période 2012-2016, 124 ont pu être analysés (un accident avec délit de fuite).

La vitesse inadaptée ressort dans 60 des accidents mortels, soit pratiquement dans la moitié des cas.

Accidents mortels où une vitesse excessive eu égard des conditions de circulation a été relevée sur la période 2015-2016	
Vosges	48 %
France	31 %
Départements de transition	30 %

Nombre de suspensions de permis de conduire pour cause de vitesse excessive - Vosges - Période 2012-2016

Vitesse	
Année	Nombre de suspensions
2012	225
2013	188
2014	225
2015	274
2016	239
Total	1151



La moyenne des suspensions des permis de conduire pour cause de vitesse excessive est de 230 par an.

Conclusion : la vitesse inadaptée est un enjeu fort dans le département qui concerne un accident mortel sur deux. Comparé au niveau de référence des départements de transition et du national, ce rapport de 1 sur 2 est bien supérieur.



ANNEXE 2

Plan seniors - Page 1/2

DGO 2018 – 2022

L'enjeu "Seniors", déjà intégré au DGO 2013-2017, a fait l'objet de travaux au début de l'année 2017, associant un large panel d'acteurs de la sécurité routière et des professions ou entités en lien avec les seniors, afin d'envisager un plan d'actions spécifiques à ce public.

Ce plan d'actions, complété à l'occasion du groupe de travail "Seniors" du DGO 2018-2022, mérite donc de figurer en annexe car il pourra être le fil conducteur des actions relatives à cet enjeu.

Les items figurant dans ce plan s'inscrivent dans les domaines de :

- la communication,
- la mobilisation du réseau,
- le soutien à la mobilité,
- le financement des actions,
- les mesures administratives et judiciaires,
- l'animation et le suivi.

Sécurité Routière : Enjeu SENIORS
 Plan d'actions de prévention pour le département des Vosges

Type d'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Public visé par l'action	Phase	Partenaires	Observations
Communication	Faire adhérer le public seniors à leurs enjeux de sécurité routière	Construire et tenir à jour des éléments de langage commun au réseau sur la problématique de la mobilité des seniors en sécurité et offrir des articles à dispositions des collectivités pour leurs publications locales	Partenaires	DDT (Coordination, ODSR)	Associations, collectivités, réseau CCSR, médias locaux	Privilégier l'entrée de la communication par l'aspect « mobilité » que veut garantir les conseils et la pratique de la sécurité routière
		Organiser et planifier des déplacements réguliers du corps préfectoral et les communiqués de presse	Grand public	Service de la communication interministérielle	DDT (Coordination, ODSR), médias, acteurs SR	Soutenir et valoriser le réseau d'acteurs Cibler les temps forts (ex : semaine bleue pour les seniors)
	Atteindre le public seniors isolé ou non receveur	Alimenter une rubrique spécifique aux seniors dans l'onglet sécurité routière sur le site Internet de l'Etat	Grand public	Service de la communication interministérielle	DDT (Coordination, ODSR)	
		Élaborer un support de communication simple « messages clés aux seniors personnalisés Vosges » (flyer ou autre) à distribuer en masse sur le territoire	Public seniors	DDT (Coordination, ODSR)	Comité de rédaction à définir	Pas trop de message mais insister sur nos enjeux et quelques bons réflexes (piétons, conducteurs)
Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à la problématique senior	Atteindre le public seniors isolé ou non receveur	Élargir le nombre de relais et de partenaires d'information aux seniors en ciblant les lieux de passage privilégiés	Seniors	DDT (Coordination)	Cabinets médicaux, pharmacies, supermarchés, marchés, centres d'action sociale, clubs seniors, clubs de marche, voyages, services d'aide à domicile, résidences personnes âgées, etc	ADAVIE déjà favorable avec un réseau de plus de 500 aidants Potentialité du relai des familles (petits enfants)
		Mettre à disposition des supports de communication (flyers, autocollants, slogans, etc) / Offrir des objets utiles aux seniors servant d'aide mémoire à la sécurité routière (cabas réfléchissants, microfibres linéaires, lampes, etc)	Seniors	DDT (Coordination)	FO, Polices municipales, CCSR	Ex : lots pour tombola ou loto qui sont des aides mémoire à la sécurité routière
		Favoriser la prise de conscience de la vulnérabilité des seniors par le public et les autres usagers de la route	Tout public			Information aux familles et aux enfants (relais de message) Communiqué de presse grand public
		Organiser le rapprochement des prestataires d'information/formation et des porteurs d'actions	Porteurs d'action	DDT (Coordination)	Collectivités, CCSR, Résidences seniors, club seniors	Potentialité d'intervention des prestataires assez limité malgré tout
Mobilisation du réseau d'acteurs	Fédérer les acteurs autour de « sécurité des seniors sur la route : cause départementale »	Identifier le réseau et disposer d'un inventaire le plus exhaustif possible des actions menées sur le département	Porteurs d'action et intervenants	DDT (Coordination)		Rendre systématique l'utilisation de l'agenda partagé des actions de sécurité routière
		Élargir le nombre et diversifier les partenaires	Nouveaux porteurs d'actions	DDT (Coordination)		Recherche d'un seniors (victime ou responsable d'accident) comme témoin itinérant dans les groupes de seniors Intégrer les actions réalisées par les assurances
		Sensibiliser le réseau des CCSR à la problématique des seniors via une formation spécifique, des informations régulières et la mise à disposition d'outils	Réseau CCSR	AMV / DDT (CMSR)		
		Mobiliser les aidants et accompagnants des services d'aide à domicile en assurant leur formation à diffuser des réflexes de sécurité routière aux seniors	Services d'aides à domicile	DDT (coordination+CMSR)	CCAS, ADAVIE, ADMR	Mise à disposition d'outil de communication Soutien médiatique et du corps préfectoral
	Encourager les polices municipales dans leurs actions locales	Seniors	DDT (Coordination)	Collectivités / Polices municipales		
	Investir les territoires à enjeu encore peu concernés	Porteurs d'actions		réseau CCSR, acteurs SR		
	Recruter des services critiques au sein d'association de prévention	Associations				
	Accompagner la montée en compétences des intervenants et promouvoir la formation de nouveaux intervenants sur la thématique senior	Intervenants	DDT (Coordination, CMSR)			Spécialisation d'IDSR par exemple

ANNEXE 2

Plan seniors - Page 2/2

Soutien de la mobilité	Sécuriser les déplacements	Promouvoir la réalisation des PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)	Collectivités Gestionnaires de voirie	DDT (service accessibilité)									
		Veiller à offrir une infrastructure bien adaptée à la problématique seniors (piétons et conducteurs) et bien entretenue	Collectivités Ingénierie d'aménagement	AMV / DDT	Réseau CCSR, ATD, bureaux d'ingénierie	Traitement des carrefours Aménagement d'espaces de repos (banes) et stationnement Organisation du mobilier urbain et de l'éclairage public							
		Multiplier les actions à destination de la sécurité des piétons seniors et des usagers du vélo	Seniors	DDT + Réseau partenaires	FO, Polices municipales, Clubs de marche, réseau CCSR, Relai vélo	Promotion de vêtements et équipements réfléchissant Accompagnement de trajet seniors/ papa trafic Règles de traversée de chaussée Contrôle pédagogique aux abords des passages piétons							
Adapter et rationaliser sa mobilité		Promouvoir l'utilisation de véhicule mieux adapté à la conduite des seniors (véhicule adapté, boîte automatique) et faciliter la prise en main de nouveau véhicule	Seniors		Associations, Assurances, Concessionnaires, Auto-écoles								
		Inviter les seniors à participer aux rencontres pédagogiques aux côtés des jeunes (AAC)	Seniors	Auto-écoles									
		Faire connaître plus largement les mobilités alternatives sur le territoire (réseau LIVO, navettes, transport à la demande)	Seniors	AOT, Collectivités		Faire connaître également les possibilités de stationnement							
Financement des actions	Mobiliser le PDASR et d'autres sources de financement	Organiser le croitirage entre seniors ou des transports en commun spécifiques notamment pour l'événementiel	Seniors	Réseau CCSR, mairies	CCAS, clubs seniors, organisateurs d'événementiel	Faire profiter du transport événementiel (ex : marchés) à d'autres activités (coiffure, médecins, etc)							
		Réserver une part spécifique du PDASR à la thématique seniors, actionner par acteurs/actions et prioriser	Seniors	Préfecture									
		Rechercher des partenaires financiers ouvrant dans le domaine des seniors	Sponsors / Assurances / Action sociale / Collectivités	DDT (Coordination)									
Mesures administratives et judiciaires	Sensibiliser le public senior par des mesures alternatives à la sanction	Utiliser plus largement les mesures administratives d'aménagement du permis de conduire	Seniors	Préfecture	DDT Education Routière								
		Dynamiser l'alternative aux poursuites (convention Justice)	Seniors	Justice / FO	Auto-écoles / DDT								
		Recenser et accompagner les démarches innovantes/capitaliser et partager les bonnes expériences	Réseau de partenaires	DDT (Coordination)									
Animation et suivi	Mesurer les effets du plan d'action, capitaliser les bonnes expériences et faire émerger de nouvelles actions	Faire à jour l'observation de l'accidentalité des seniors et communiquer régulièrement aux acteurs sur son évolution	Réseau de partenaires	DDT (ODSR)	FO	Rythme d'analyse ?							
		Réunir annuellement le réseau d'acteurs, dresser un bilan et identifier les voies de progrès	Réseau de partenaires	DDT (Coordination)									



Les groupes de travail (1/3)

Enjeu « risques routiers professionnels »

Direction Départementale de la Sécurité Publique
Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale
Unité Départementale des Vosges de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord-Est (CARSAT)
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Vosges (CAPEB)
Centre de gestion des Vosges de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)
Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics (des Vosges (FDBTP)
Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP)
Délégation Régionale de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR)
Mutualité Sociale Agricole Lorraine – Vosges (MSA)
Association pour le développement de la Formation professionnelle dans le Transport (AFT)

Enjeu « seniors »

Direction Départementale de la Sécurité Publique
Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale
Unité Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
Conseil Départemental des Vosges - Pôle de Développement des Solidarités
Association des Maires et Présidents de Communautés des Vosges (AMV88)
Association des Maires Ruraux des Vosges
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Épinal
Police Municipale d'Épinal
Police Municipale de Saint-Dié des Vosges
Université de Culture Permanente de Nancy - Antenne des Vosges
Mutuelle des Commerçants et Industriels de France d'Épinal
Association « AGIR abcd »
Association « Prévention MAIF »
Association « Automobile Club Alsace Vosges »
Fédération des Vosges de l'association "Génération Mouvement" (Aînés Ruraux)
Fédération d'Aide à Domicile en Milieu Rural des Vosges (ADMR)
Association ADAVIE (aide à domicile)

Les groupes de travail (2/3)

Enjeu « conduite après usage de substances psychoactives »

Parquet près le Tribunal de Grande Instance d'Épinal
Direction Départementale de la Sécurité Publique
Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale
Direction Départementale de Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Unité Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
Conseil Départemental des Vosges - Pôle de Développement des Solidarités
Association « Les Amis de la Santé des Vosges »
Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie des Vosges (ANPAA)

Enjeu «jeunes»

Direction Départementale de la Sécurité Publique
Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Bureau de l'Éducation Routière du Service d'Appui Technique et de Sécurité Routière de la Direction Départementale des Territoires
Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Épinal
Police Municipale d'Épinal
Police Municipale de Saint-Dié des Vosges
Mission Locale d'Épinal
Mission Locale de Saint-Dié-des-Vosges
Mission Locale de Remiremont
Mission Locale de la Plaine
Mutuelle Générale des Étudiants de l'Est (MGEL)
Pôle des Métiers d'Épinal
Maison de l'Étudiant à EPINAL
Association Prévention MAIF
Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Vosges (FCPE 88)
Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public des Vosges (PEEP 88)

ANNEXE 3

Composition des comités et groupes de travail - Page 4/4

2022
—
2018
—
DGO

Les groupes de travail (3/3)

Enjeu « deux-roues motorisés » (2RM)

Direction Départementale de la Sécurité Publique
Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale
Chargé de Mission 2RM du Service d'Appui Technique et de Sécurité Routière de la Direction Départementale des Territoires
Police Municipale d'Épinal
Police Municipale de Saint-Dié des Vosges
Conseil Départemental des Vosges – Direction des Routes et du Patrimoine
Association des Maires et Présidents de Communautés des Vosges (AMV88)
Association « Fédération Française des Motards en Colère » des Vosges (FFMC 88)
Association « Moto Club des Images » d'Épinal

Enjeu « vitesse »

Parquet près le Tribunal de Grande Instance d'Épinal
Direction Départementale de la Sécurité Publique
Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale
Police Municipale d'Épinal
Police Municipale de Saint-Dié des Vosges
Conseil Départemental des Vosges – Direction des Routes et du Patrimoine
Association des Maires et Présidents de Communautés des Vosges (AMV88)

Enjeu « partage de la voirie »

Parquet près le Tribunal de Grande Instance d'Épinal
Direction Départementale de la Sécurité Publique
Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale
Bureau de l'Éducation Routière du Service d'Appui Technique et de Sécurité Routière (SATSR) de la Direction Départementale des Territoires (DDT)
Chargé de Mission 2RM du SATSR de la DDT
Relais Vélo à la DDT
Police Municipale d'Épinal
Police Municipale de Saint-Dié des Vosges
Conseil Départemental des Vosges – Direction des Routes et du Patrimoine
Association des Maires et Présidents de Communautés des Vosges (AMV88)
Association des Maires Ruraux des Vosges
Association « Prévention MAIF »
Fédération des Vosges de l'association « Génération Mouvement » (Aînés Ruraux)



ANNEXE 4

Remerciements

DDGO 2018 — 2022

Ce Document Général d'orientations (DGO) est le fruit de la collaboration des partenaires locaux de la sécurité routière. Il a pu être réalisé grâce à l'implication remarquable des différents acteurs qui ont composé les groupes de travail.

Monsieur Pierre ORY, Préfet des Vosges et Monsieur Imed BENTALEB, Directeur de Cabinet du Préfet des Vosges, remercient pour leur précieux travail et leur participation active l'ensemble des groupes de travail, à savoir :

Mme Isabelle RAMEAU (Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Épinal) ; M. le Capitaine Eric DECHENY et M. le Major Stéphane GAY (EDSR de la Gendarmerie Nationale) ; M. le Commandant Alain MELTZ et M. le Major Thierry LAMBERT (Direction Départementale de la Sécurité Publique) ; M. Xavier GEORGES (SPIP Épinal) ; MM Jean-Marc BARNABE, Alain HABERT, Alexis BRIAT, Gille HARROUE, Dominique BASILE, Etienne COURTY, Dominique MARCOLET et Mme Laurence FRANÇAIS (DDT) ; M. Stéphane HERVEUX (Police Municipale d'Épinal) ; M. Arnaud NOËL (Police Municipale de Saint-Dié-des-Vosges) ; Mme Florence UNG (CARSAT Nord-Est) ; Mmes Angélique HOUOT et Emilie VIRY (CAPEB) ; M. Dominique FORQUIN (Pôle Développement des Solidarités - CD88) ; Mme Elisabeth LEJEUNE (Direction des Routes et du Patrimoine - CD88) ; MM Michel FERRY, René THIERY, André LEJAL, Patrick CASADEVALL (AMV 88) ; M. Jacques GUYOT (Association des Maires Ruraux des Vosges) ; Mme Martine MUNIER et M. Sébastien DIDIERLAURENT (Mission Locale d'Épinal) ; Mme Sophia ESCURAT (Mission Locale de la Plaine des Vosges) ; M. Maxime PETITDEMANGE (Mission Locale de Remiremont) ; MM René LALLOUE et Jean-François COLIN (Association « AGIR abcd ») ; M. Julien KAËS (association « Automobile Club Alsace Vosges ») ; M. Jean-Michel MARTIN (association « Prévention MAIF ») ; M. Alain STASSE (association « Les Amis de la Santé des Vosges ») ; Mme Maurane ROUVET (ANPAA 88) ; M. Vincent FIORINA (MGEL) ; MM Franck NOËL et Luc BAUDOIN (FFMC 88) ; M. Luc DESTAINVILLE et Mme Estelle DURAND (Moto Club des Images) ; M. Grégory BRACHA (ADAVIE) ; MM Christian EURIAT et Charles COLLOT (UCP Nancy)

